



Litiges avec assurance des déménageurs ags

Par **ROBERTO**, le **29/10/2009** à **21:09**

Bonjour,

Militaire en Guadeloupe, en juillet je dois déménager en France. Je fais appel aux services d'AGS pour mon mobilier et véhicule. Après 37 jours, mon déménagement arrive à Metz et là ? SURPRISE. L'habitacle de mon véhicule est entièrement moisi : volant, tableau de bord, levier vitesse, sièges, portières et plafond. On dirait un élevage. Je porte réserve et un expert passe. Voici ses conclusions : Les dommages résultant de présence de moisissure dans votre véhicule ne peuvent être pris en charge au titre du contrat de transport AGS, qui exclut les dommages de moisissure entre les ports de chargement et de déchargement. En l'occurrence, selon le rapport d'expertise, il semblerait que ces dommages de moisissure constatés à l'arrivée dans l'habitacle de votre véhicule résultent d'un nettoyage avant transport. En effet, l'expert précise que de tels dommages ne peuvent avoir été causés en 37 jours. Par conséquent nous sommes au regret de devoir clôturer cette affaire

A ce jour, 28/10/09 on me propose de nettoyer l'intérieur du véhicule, mais rien pour ce qui est de la partie mécanique ni électronique. De plus, on me demande par téléphone et non par courrier, de venir récupérer mon véhicule avant le 01 novembre sinon je devrais payer le gardiennage. Que puis-je faire ? Que dois-je faire car mon véhicule ne vaut plus rien - merci